CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E194949** **VALABLE JUSQU'AU** **17/03/2027**

ÉDITÉ LE 10/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/09/2017

Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AIX EN PROVENCE 2017B01942

Siret : 831 999 453 00010

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 9038761

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010494678404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000010494678404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : AIXIGENCE

BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
13490 JOUQUES

Téléphone : 06 67 21 04 11 **Fax :**

Portable : 06 67 21 04 11

Responsabilité légale :
GUILLET JULIEN PRÉSIDENT

Site Internet : www.aixigence.com

E-mail : aixigence@gmail.com

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 640 000 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur	2	18/03/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/02/2026 09:12

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.